

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-542051

(103485)

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

11095

Société :

RAN

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

CHAMSI NUSSEF

Date de naissance :

23/09/1975

Adresse :

Im. 13, Agdz 2, Hay al Massira

Tél. :

0667812469

Total des frais engagés :

6826

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Ahmed LAKLAECH
Médecine Générale
Hay Lamia (BLOC 6 - N°2015)
Hay Mohammed V-Casablanca
Tél: (05 22 62 81 38)

Cachet du médecin :

Date de consultation :

19/10/2022

Nom et prénom du malade :

CHAMSI Nussef

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Effort et Bronchite

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 11/10/2022

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires
19/01/8287		0	120,00

Cachet et signature du Médecin
attestant le Paiement des Actes

INP : 091091146

Dr. Ahmed LAKLAECH
Médecin Général
Hey Lamis Street - N° 6 bis
Hey Mohammadi-Casablanca
ES TEL: 05 22 52 81 38

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE FOULARD 193 Avenue Félix Faure 0522 80 14 83 Cestas	19/01/2022	303.00

L'État populaire

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet Et Signature de l'Assistante à la Direction	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Cachet Et signature de l'Assistante à la Direction Dr Mouloudi Dr Laboratoire et du Catalogue laboratoire@pam.ma Fonction : 0522 613334 Fax : 0522 613335 Fax : 0522 613336 Fax : 0522 613358 S. 2011	28/01/12	B190	254.60 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F. PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553		COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. AHMED LAKLALECH

Médecine Générale

Ancien Médecin des Hôpitaux publics

Hay Lamia, Bloc 6 N° 2 Bis, Hay Mohammedi

Aïn Sébaâ - Casablanca

Tél : (0) 522 62 81 38

الدكتور أحمد لقلالش

الطب العام

طبيب سابق بالمستشفيات العمومية

حي ملياء 6 رقم 2 مكرر الحي الحمي

عين السبع - الدار البيضاء

الهاتف : (0) 522 62 81 38

Casablanca, le :

13/01/2022

الدار البيضاء في

J-Grami Muskophar

66.05 + 2
ii Azimycane S.V 20ml

116.65 + 2
iii An 3x6,

116.65 + 2
Dolipnone S.V 1000cp 1/1
193 Avenue Faidherbe
PHARMACIE FOUDADA
0522 60 14 83 Casablanca

116.80
3/ VITAE 1000cp 1/1
mli Lem

80.50
4/ Ziwaskin S.V 1cp 1/1
23.95

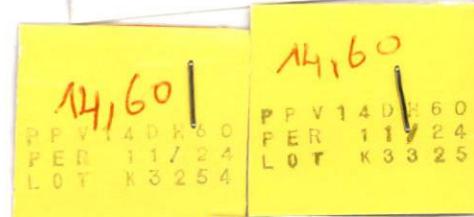
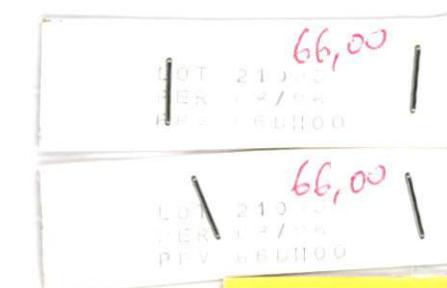
5/ Zolery 3mg Adul
Dr. Ahmed LAKLALECH
Médecine générale
Hay Mohammedi Casablanca
Tél: 05 22 62 81 38

6/
27/10
3080

Cardio Aspirine 100mg
Solv-Acide X117

PHARMACIE FOJARA
193 Avenue Fouad
0522 90 14 83 Casablanca

Dr. Ahmed LAKLAECH
Médecin Généraliste
Hay Lamia Bloc 6 N°2 BIS
Hay Mohammed Casablanca
Tél: 05 22 82 81 98



ORDONNANCE

Dr.Ahmed LAKLAECH
Médecine Gyn/Obst
Hay Lamis Bloc B - N°2 bis
Hay Mohammadi-Casablanca
Tél: 05 22 62 81 38

Le: 19/01/2022

M - CHAM: myctoph



~~Dr Ahmed LAKLAECH~~
~~Medecine Générale~~
~~Hay Lamia Bloc 6 - N°2 bis~~
~~Hay Mohammadi-Casablanca~~
~~Tél: 05 22 62 81 38~~

LABORATOIRE POPULAIRE D'ANALYSES MEDICALES

12 Bd la grande ceinture Hay Mohammadi Casablanca

Tél : 05 22 61 33 34 / 08 08 52 55 39 - Fax : 05 22 61 33 35

ICE : 002331414000069

Patente : 30300440

IF : 96513170

FACTURE N° : 220101595

CASABLANCA le 28-01-2022

Mr CHAMI Mustapha

Récapitulatif des analyses			
CN	Analyse	Clé	Coefficient
	Antigène COVID-19	B	190

Total des B : 190

TOTAL DOSSIER : 254.60 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : deux cent cinquante-quatre dirhams soixante centimes.





Date du prélèvement : 19-01-2022 09:19
Code patient : 1912260004
Né(e) le : 23-09-1975 (46 ans)



Mr CHAMI Mustapha
Dossier N° : **2201190026**
Prescripteur :



VIROLOGIE
Recherche de virus

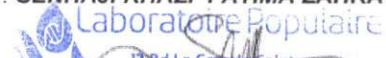
Recherche antigénique COVID-19 (Test rapide):

Résultat: Positif

Indice **92.89** (<1.00)

Selon les études actuelles, la sensibilité des tests destinés à la recherche antigénique du COVID-19 ont une sensibilité moindre que le test PCR. Il faut interpréter le résultat avec prudence.

Validé par : **SENHAJI RHAZI FATIMA ZAHRA**

 Laboratoire Populaire

12 Bd La Grande Ceinture

Hay Mohammadi - Casablanca

laboratoire.populaire@wanadoo.ma

Fixe1 : 05 22 61 33 34

Fixe2 : 08 08 52 55 39

Fax : 05 22 61 33 35

E-mail : info@lpopulaire.ma